

**Sujet :** [INTERNET] AOEP BERRAC

**De :** Félix BONNE <felixbonne@hotmail.fr>

**Date :** 17/10/2022 23:34

**Pour :** "pref-berrac@gers.gouv.fr" <pref-berrac@gers.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je tiens par la présente à vous signaler mon opposition au projet de centrale agri solaire sur la commune de BERRAC.

Je tiens particulièrement à pointer du doigt mon inquiétude sur le respect de la vie privée.

La demande d'autorisation environnementale indique la présence de caméras de surveillance, or selon l'avis n° 2022APO47 de la MRAe Occitanie en date du 12 mai 2022 sur le projet de parc photovoltaïque aucune indication n'est faite de cette installation.

Il est bel et bien signalé dans la demande d'autorisation environnementale, comprenant un mât entre 4 et 6 mètres de haut, localisé près de l'un des 4 postes de transformation.

Comment un tel mât peut-il couvrir les deux parcelles sans que cela prenne en compte sur les images la voie communale, espace public, séparant ces deux parcelles?

Ainsi qu'en est-il du respect de la vie privée si chère à nos concitoyens et de quelle manière ce système sera-t-il mis en place sans empiéter sur le quotidien des personnes vivant à proximité ?

Il serait intéressant que Mme Delphine GUINET, seule personne référente en charge du dossier ayant signé la demande d'autorisation environnementale en février 2021 (sous le nom de Xavier BARBARO), et qui semble ne plus tenir de poste de chef de projet ni aucun autre au sein de la société NEOEN depuis ce début d'année, puisse éclairer et répondre à certaines des inquiétudes soulevées par plusieurs de mes concitoyens suite à cet avis d'enquête publique.

Je souhaiterais que le projet qui selon toute vraisemblance aura lieu "quoi qu'il en coûte", soit révisé dans son intégralité afin de convenir d'un nouveau lieu plus adéquat, en concertation plus étroite avec les futures personnes directement impactées par les nuisances qu'engendre ce type d'installation, ce que le périmètre actuel ne peut pourvoir "en portant atteinte à la sauvegarde des paysages".

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer dans quelle mesure il n'est pas nécessaire de s'inquiéter d'un tel projet qui ne semble qu'être un pansement à la situation budgétaire d'une commune à laquelle je ne vois pas d'autre raison pour avoir autorisé ce projet de cimetière technologique.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Félix BONNE